



DECLARATION SEANCE PLENIERE DU CSFPT DU 16 septembre 2026

*Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale réuni le 16 septembre 2026 a adopté le **rapport** en auto-saisine intitulé « **Les rémunérations des agents territoriaux : L'urgence de l'action !** ».*

Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation, d'en mesurer les conséquences et de formuler des propositions concrètes pour améliorer le niveau des rémunérations dans la fonction publique territoriale. Il vise également à mettre en évidence l'urgence de la situation et la nécessité que le gouvernement prenne sans délai des mesures fortes afin de répondre à la dégradation continue du pouvoir d'achat et à la perte d'attractivité des métiers du service public.

FO a voté pour ce rapport après avoir fait déclaration qui suit :

FO a souligné combien :

⇒ **Le constat est sans appel.**

⇒ **Le constat est grave** en raison de la profonde dégradation des carrières de **plus des 3/4 des agents territoriaux condamnés au SMIC à perpétuité et à une pension de retraite proche des minima sociaux.**

⇒ **Le constat est partagé.**

C'est **FO** qui a proposé le titre à savoir « l'urgence de l'action ».

L'action du gouvernement a, jusqu'à présent, concerné la haute fonction publique.

Aujourd'hui, dans les collectivités, l'écart entre cette haute fonction publique et les agents qu'elle encadre est abyssal.

Parmi ceux qui ont le pouvoir d'agir, certains nous parlent de la part de l'indemnitaire dans la rémunération des agents publics pour relativiser la perte du pouvoir d'achat. Ils nous parlent de ce qui ne contribue pas à alimenter les recettes de la CNRACL. Ils nous parlent de ce qui n'est pas garanti par le statut de la fonction publique. Or, **FO** est attachée aux garanties collectives.

Ceux qui ont le pouvoir d'agir nous disent que nous ne pouvons pas demander un alourdissement des dépenses publiques.

FO rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement a vocation à financer les dépenses de fonctionnement et que les dépenses de personnels sont des dépenses obligatoires.

On nous parle de budgets contraints, c'est qui est un pléonasme. Même pendant les « 30 glorieuses » les budgets publics étaient contraints car il y a toujours un fond dans le porte-monnaie. L'adoption d'un budget est le fruit d'une série d'arbitrages, la gestion de priorités.

**FO EXIGE UNE REVALORISATION IMMEDIATE DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE
ET LA REVALORISATION DES CARRIERES**

FO EXIGE QUE LES AGENTS PUBLICS PUISSENT VIVRE DIGNEMENT DE LEUR TRAVAIL.